



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **31 mai 2010**

Délibération n° 2010-1520

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Projet de recherche et de développement Polybio - Convention-cadre 2010-2013**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation**

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 21 mai 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 2 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Nissanian, Ollivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémian.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Philip), Barge (pouvoir à M. Assi), Blein (pouvoir à M. Sturla), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Ferraro (pouvoir à M. Longueval), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Havard (pouvoir à M. Huguet), Lebuhotel (pouvoir à M. Lambert), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Mme Levy (pouvoir à M. Buffet), MM. Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Kabalo), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Réale (pouvoir à M. Passi), Vergiat (pouvoir à M. Abadie).

Absents non excusés : M. Pillonel.

Séance publique du 31 mai 2010**Délibération n° 2010-1520**

commission principale : développement économique

objet : **Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Projet de recherche et de développement Polybio - Convention-cadre 2010-2013**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 mai 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Avec près de 100 000 emplois dans les sciences de la vie, la région Rhône-Alpes est le deuxième employeur national de ce secteur en forte croissance. Initié par la Communauté urbaine de Lyon, le pôle de compétitivité Lyonbiopôle est un atout majeur de la politique de soutien au développement de la filière sciences de la vie qu'elle met en œuvre depuis dix ans.

Centre d'excellence mondial en vaccin et diagnostic, Lyonbiopôle a pour but d'appréhender les maladies infectieuses humaines et les cancers viro-induits de façon globale, du diagnostic et de la prévention au traitement en intégrant les systèmes d'administrations originaux. Cette approche "intégrée" vise à élaborer un "bouclier sanitaire" allant de l'identification du virus à la protection des populations pour lutter contre les pandémies et proposer des approches diagnostiques, préventives et thérapeutiques innovantes.

Les membres fondateurs de Lyonbiopôle sont BioMérieux, Sanofi Pasteur, Merial, Becton Dickinson, l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) avec la présence de petites et moyennes entreprises (PME) et start up innovantes comme Alizé Pharma et PXTherapeutics.

Lyonbiopôle a été conçu comme une "usine" à projets multi partenariaux de recherche et développement (R&D), outil d'interface et de rapprochements entre industriels et académiques. Depuis sa création en 2005, Lyonbiopôle a permis de labelliser 69 projets de R&D multi partenariaux représentant un investissement global de 419 M€. Vingt de ces projets ont été financés par l'Etat et les collectivités territoriales dans le cadre des appels à projets du Fonds unique interministériel (FUI).

Par délibération du 11 mai 2009, le conseil de Communauté a approuvé le principe d'intervention de la Communauté urbaine sur les projets de recherche et développement des cinq pôles de compétitivité qu'il soutient et a voté l'individualisation d'une autorisation de programme à hauteur de 4,5 M€ pour le pôle de compétitivité Lyonbiopôle.

Deux fois par an, les projets labellisés par le pôle font l'objet d'une sélection par l'Etat. Les projets retenus donnent lieu à une convention-cadre avec l'Etat dans laquelle chaque financeur définit son niveau d'intervention.

Trois nouveaux projets de R&D, labellisés par Lyonbiopôle et soumis dans le cadre du neuvième appel à projets du fonds unique interministériel, ont été retenus officiellement par l'Etat. La Communauté urbaine se positionne préférentiellement sur l'un d'entre eux : Polybio, projet labellisé par Plastipolis et co-labellisé par Lyonbiopôle.

Le projet Polybio

Ce projet vise à développer des contenants (seringues, flacons, poches plastiques) de produits pharmaceutiques, en particulier injectables, en utilisant des matériaux polymères innovants avec des caractéristiques de surface proches de celles du verre.

Parmi les principaux enjeux du projet :

- assurer une meilleure biocompatibilité et protection des fluides biologiques ou injectables,
- offrir des produits sécurisés pour les patients, faciles d'emploi pour le corps médical (prêt à l'emploi, suppression des risques de casse et de coupure) et économiques,
- développer la connaissance des matériaux polymères et des procédés de fabrication associés dans le but d'améliorer les propriétés des contenants polymères et de leur interface avec le contenu et d'étendre ainsi l'usage de ces matériaux dans les domaines de la pharmacie et de la biotechnologie.

Le projet Polybio, alliance de sociétés pharmaceutiques spécialistes de l'injectable et de transformateurs spécialistes du packaging polymère, rassemble 11 partenaires dont une société biopharmaceutique basée à Lyon, porteur du projet, 7 PME de Rhône-Alpes et 3 laboratoires académiques de l'Université Claude Bernard-Lyon 1 (UCBL).

Retombées attendues pour les entreprises et le territoire

Le seul marché français de l'injectable à l'hôpital est évalué pour l'année 2008 à 6,1 milliards d'euros. A ce jour, aucun fabricant n'est en mesure de produire un contenant en matière plastique, avec un effet barrière adéquat, dans de bonnes conditions économiques. Le projet permettra non seulement de réduire de façon significative les dépenses de santé (les contenants polymères coûtent moins cher que le verre) mais représentera également une source de croissance pour l'industrie européenne des produits prêt-à-l'emploi dans le secteur médical tout en permettant une amélioration de la qualité et de la sécurité des soins.

Divers secteurs économiques participent à ce projet et en retireront les fruits : industrie pharmaceutique/biotechnologie, plasturgie, industrie du traitement de surface. Labellisé par Lyonbiopôle et Plastipolis, l'objectif du projet Polybio est bien de développer et ancrer, en Rhône-Alpes, une filière de production de contenants en matériaux polymères, grade pharmaceutique, répondant aux besoins des industriels et aux exigences réglementaires. Il s'agit d'un programme véritablement industriel ayant des livrables clairement identifiés pour chaque partenaire.

A très court terme, 4 emplois seront créés sur la durée du projet. A moyen terme, la mise sur le marché d'un produit permettra la création d'un minimum de 60 emplois pour un chiffre d'affaires généré potentiel de 40 M€.

Le budget total du projet est de 3,8 M€ sur 36 mois, dont 1,8 M€ financés par le Fonds unique interministériel (FUI) et les partenaires régionaux de Lyonbiopôle et de Plastipolis selon la répartition détaillée ci-dessous :

Projet Polybio (AAP 9)	Budget total (€)	Total aide demandée (€)	Fonds unique interministériel (€)	Région Rhône- Alpes (€)	Conseil général de l'Ain (€)	Communauté urbaine de Lyon (€)
Aguettant	898 892	269 668				269 668
Acxys	94 240	42 408	42 408			
Erytech Pharma	172 234	77 505	77 505			
Plastibell	328 833	98 650	54 257		44 393	

Sippex	613 287	275 979	275 979			
Union Plastic	288 969	86 691	86 691			
Bioprotec	38 451	17 303	17 303			
HEF R&D	569 059	142 265	142 265			
UCBL	792 946	792 946	396 473	396 473		
Total	3 796 911	1 803 415	1 092 881	396 473	44 393	269 668

Les modalités d'intervention de la Communauté urbaine

La Communauté urbaine souhaite soutenir le projet Polybio en apportant une subvention de 269 668 € pour la société Aguetant basée à Lyon 7°, selon les modalités définies dans la convention-cadre faisant l'objet du présent rapport.

La participation financière de la Communauté urbaine fera l'objet d'une convention particulière avec le contractant pour le projet concerné. Un comité de suivi animé par l'Etat sera mis en place afin de s'assurer du bon déroulement des projets ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le soutien au projet de recherche et développement labellisé par l'Etat en 2010, relatif au pôle de compétitivité Lyonbiopôle-Polybio pour un montant de 269 668 €,

b) - la convention-cadre à passer entre l'Etat et les collectivités locales partenaires et l'engagement de l'Etat sur la période 2010-2013.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention-cadre.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme A1 - Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine, individualisée sur l'opération n° 1556 le 11 mai 2009 pour la somme de 4 500 000 € en dépenses.

4° - La dépense d'investissement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - Projet Polybio (subvention à la société Aguetant) - exercices 2010, 2011, 2012 et 2013 - compte 204 200 - fonction 90 - opération n° 1556 - selon l'échéancier suivant :

- 80 900 € en 2010,
- 67 417 € en 2011,
- 67 417 € en 2012,
- et 53 934 € en 2013.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 2 juin 2010.